



MOT DU MAIRE

Rapport sur la situation financière

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Il me fait plaisir de vous informer de la situation financière de votre ville et de vous présenter les orientations de votre conseil municipal pour l'année à venir. Ce rapport vous est présenté en respect des dispositions de l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT NOMMÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER S'ÉTANT TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

Dans son rapport déposé en même temps que les états financiers de l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2014, l'auditeur indépendant nommé confirme que les états financiers reflètent fidèlement la situation financière de la Ville.

ÉTATS FINANCIERS 2014

Activités financières de fonctionnement à des fins fiscales non consolidées

Revenus		15 277 684 \$
Dépenses		<u>16 308 451 \$</u>
Déficit de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales		(1 030 767 \$)
Conciliation à des fins fiscales		
Immobilisations	1 787 336 \$	
Financement	(680 385 \$)	
Affectations	<u>2 256 345 \$</u>	<u>3 363 296 \$</u>
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales		2 332 529 \$

Ce rapport démontre que le suivi des opérations, ainsi que des revenus supplémentaires non prévus (principalement des taxes foncières générales, des transferts et des services rendus), ont généré un surplus de l'ordre de 2 332 529 \$, faisant ainsi passer le surplus global de la Ville à 3 910 406 \$. De ce montant, 1 883 821 \$ ont été affectés à l'année financière 2015. Le surplus libre, après affectation à l'année 2015, se chiffrait donc à 2 026 585 \$.*

*Entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2015, la Ville a approprié à même ses surplus un montant de (893 931 \$).

ÉTATS FINANCIERS 2015

Le budget 2015 de la Ville prévoyait des dépenses égales aux revenus, de l'ordre de 16 734 434 \$. Dans le contexte actuel, à la lecture du rapport des revenus et dépenses, au 31 octobre 2015, il est possible d'anticiper un surplus budgétaire de moyenne importance.

TRAITEMENT DES ÉLUS

Également, pour se conformer à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le maire de toute municipalité doit inclure dans son rapport, les détails de rémunération des membres du conseil. En conséquence, la rémunération des membres du conseil de la Ville de Lavaltrie, pour la période du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015, s'établit comme suit :

Maire :

Rémunération de base : 30 761, 90 \$
Allocation de dépenses : 15 381, 00 \$

Conseiller :

Rémunération de base : 10 243, 74 \$
Allocation de dépenses : 5 121, 82 \$

De plus, chaque conseiller siégeant sur une commission municipale reçoit une rémunération de 50 \$ et une allocation de dépenses de 25 \$. Le président de ces commissions reçoit pour sa part une rémunération de 100 \$ par séance et une allocation de dépenses de 50 \$. Le représentant de la Ville auprès de la Municipalité Régionale de Comté reçoit une somme additionnelle de 9 810, 97 \$ et une allocation de dépenses de 904, 64 \$.

Avec le présent rapport, sera déposée dans les archives de la Ville la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$, que la Ville a conclus depuis la dernière séance du conseil, au cours de laquelle j'ai fait rapport sur la situation financière de la Ville. Également, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. Ces listes seront disponibles pour consultation à l'hôtel de ville.

Dans la cadre de l'élaboration du budget des opérations courantes 2016, nous poursuivons notre travail d'analyse et de réflexion. Soyez assurés que nous demeurons conscients de l'impact de nos décisions, que ce soit au niveau de la qualité des services offerts ou à celui de la contribution financière exigée de chacun de vous pour ces mêmes services. Pour ce qui est des projets spéciaux, plusieurs dossiers retiennent déjà notre attention. Parmi ceux-ci, mentionnons notamment:

- 1- Le dossier des eaux parasites, pour lequel des études sont présentement en cours et nous permettront l'élaboration d'un plan de réduction, qui devra recevoir l'approbation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC).
- 2- La poursuite des études et des négociations avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le dossier de l'urbanisation de la partie commerciale de la route 131.
- 3- La transition au niveau de la direction générale et une réorganisation de notre structure administrative.



Jean Claude Gravel
Maire